



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS
EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE**

* *
*

Séance du 09 Décembre 2015

13 - AFFAIRES JURIDIQUES

13.1 - Foncier : Régularisation d'acquisitions de tréfonds de la ligne B

L'an deux mille quinze, le neuf décembre à Toulouse Métropole, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

TOULOUSE METROPOLE :

Etaient présents :

MM. AUJOULAT, BRIAND, CARNEIRO, CHOLLET, DEL BORRELLO (*pouvoir à compter du point 14*) GRASS, KELLER, LAGLEIZE (*pouvoir à compter du point 14*) LATTES, MME MARTI, MM. MOUDENC, TRAUTMANN.

Empêchée d'assister à la séance et a donné pouvoir :

MME TRAVAIL-MICHELET.

Etait absent-excuse :

M. RAYNAL.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU SICOVAL :

Etaient présents :

MM. AREVALO & LAFON.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL :

Etaient présents :

MM. BACOU & LERY.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU MURETAIN :

Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :

MME ROUCHON, M. SUAUD.

Par délibération n° D.2004.11.23.3.14 du 23 Novembre 2004, le Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine (SMTC) a approuvé l'acquisition de plusieurs fractions de tréfonds situés dans l'emprise de la ligne B du métro auprès de l'ETAT Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

Les fractions de tréfonds concernent les volumes n° 1 des parcelles situées chemin des Maraichers et impasse du Lieutenant Lafay à Toulouse et figurant au cadastre de Toulouse sous le n° 57 de la section AI, d'une superficie sous altitude de 374 m² et sous le n° 63 de la section AL, d'une superficie sous altitude de 82 m².

Ces acquisitions n'ayant pas pu aboutir dans le cadre du mandat confié par le SMTC à la SMAT, il revient au SMTC de régulariser cette situation en réalisant ces deux acquisitions ainsi que l'acquisition du volume n° 1 de la parcelle figurant au cadastre de Toulouse sous le n° 195 de la section AE, d'une superficie sous altitude de 497 m².

Le service des Evaluations Domaniales a estimé ces volumes au prix de 500 € HT pour la parcelle AI n° 57, 1 800 € HT pour la parcelle AL n° 63 et 12 000 € HT pour la parcelle AE n° 195.

Il est proposé au Comité Syndical d'approuver l'acquisition de ces biens.

* *
*

- Le Comité Syndical :
- Entendu l'exposé de Monsieur le Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : APPROUVE l'acquisition auprès de l'ETAT, des volumes n° 1 de tréfonds des parcelles figurant au cadastre de Toulouse sous les n° 57 de la section AI, n° 63 de la section AL et le n° 195 de la section AE, au prix de 14 300 euros hors taxe.

ARTICLE 2 : AUTORISE son Président à signer l'acte correspondant et tout document afférent à ce dossier.

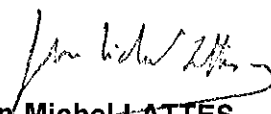
ARTICLE 3 : DIT que la dépense en résultant sera inscrite au budget du SMTC à l'article 2115.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,

Pour extrait conforme,

Le Président,


Jean-Michel LATTES

